



Dépôt de garantie pour une location d'appartement

Par **PLAZE**, le **17/06/2009** à **12:13**

Bonjour,

Nous n'avons pas eu de remboursement de notre dépôt de garantie. Nous avons alors saisi un avocat sur Montpellier qui a envoyé une lettre de mise en demeure de payer au propriétaire qui est revenue non réclamée par ce dernier (la location de l'appartement se situait sur le Kremlin-Bicêtre). Nous allons donc saisir la justice mais nous nous habitons à Montpellier. Nous voudrions savoir quel est le tribunal compétent. En effet, nous voudrions saisir celui de Montpellier afin qu'il fasse suivre l'affaire sur le Val de Marne car ça nous éviterait de monter trop souvent dans ce département. Nous voudrions savoir donc comment faire pour éviter des déplacements trop nombreux sur le Val de Marne. Quelle est maintenant la procédure à suivre. Merci pour toute réponse utile.